



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

DEL 03.07.2020-045 : Installation d'une antenne de téléphonie au Pont Saint-Lucas – Avenant au bail avec la société Orange

La société Orange souhaite améliorer la réception de la téléphonie mobile à Bannalec et aux alentours et permettre aux alentours et permettre aux habitants d'avoir un meilleur accès à la 3G et à la 4G.

La société Orange souhaite installer une antenne relais de téléphonie au lieudit Pont saint-Lucas sur la parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 91, propriété de la commune de Bannalec. Un projet de bail a été établi et approuvé par le conseil municipal de Bannalec lors de sa session du 29 mars 2019 et a été signé le 17 mai 2019. Depuis il s'est avéré qu'il est techniquement souhaitable de positionner l'antenne à un autre endroit sur cette même parcelle. Un avenant à ce bail est donc nécessaire. Il prend en outre en compte un changement intervenu dans l'une des clauses des baux de la société Orange.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant au n°1 au bail en date du 17 mai 2019 joint à la présente délibération ;

Autorise le maire à le signer ;

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Christophe LE ROUX